

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL604

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du quatrième au onzième alinéa »

la référence :

« au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.